



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2020
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-troisième session
New York, 6-17 juillet 2020

Présence régionale de la CNUDCI

Note du Secrétariat

Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. Depuis la cinquante-deuxième session de la Commission, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique (A/66/17, par. 255 et A/CN.9/724, par. 10 à 48), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir : a) soutenir les initiatives prises par les secteurs public et privé et la société civile pour améliorer les échanges internationaux et le développement en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI ; b) fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement ; c) nouer des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents des Nations Unies, et participer à ce type de partenariats et d'alliances ; d) améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales ; et e) assurer la communication entre les États et la CNUDCI pour les activités de la Commission qui ne sont pas de nature législative.

Promotion de l'adoption universelle des instruments de la CNUDCI

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 8, 9, 10, 16 et 17

2. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué d'assurer l'organisation des activités phares décrites ci-après afin de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces, et de donner régulièrement aux acteurs régionaux



l'occasion d'apporter des contributions de fond aux travaux législatifs actuels de la CNUDCI ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait mener dans l'avenir :

Conférence et cérémonie de signature de la Convention de Singapour sur la médiation

a) La cérémonie de signature de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (Convention de Singapour sur la médiation) (Singapour, 7 août 2019) a été organisée conjointement par la CNUDCI et le Ministère du droit de Singapour¹. Quarante-six États ont signé la Convention lors de cette cérémonie, laquelle a été suivie de tables rondes et de séances en petits groupes sur des sujets tels que les nouveaux défis à relever par les entreprises et dans le domaine du droit commercial international et de la résolution des conflits, l'essor de la médiation comme moyen alternatif de règlement des différends et l'avenir du règlement des litiges internationaux. Plus de 1 500 délégués de 70 pays ont participé à cette manifestation. Six autres États ont signé la Convention dans les mois qui ont suivi (voir, plus loin, « Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne », par. 8 b) ci-dessous).

b) Le 25 février 2020, Singapour et les Fidji ont ratifié la Convention, suivis par le Qatar le 12 mars 2020. La Convention de Singapour sur la médiation entrera donc en vigueur le 12 septembre 2020.

Premier Forum juridique et commercial d'Incheon

c) Le premier Forum juridique et commercial d'Incheon du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique (Incheon (République de Corée), 18 septembre 2019), appuyé par le Ministère de la justice de la République de Corée et la ville d'Incheon, était consacré aux problèmes rencontrés dans la conduite des affaires dans l'économie numérique en Asie et dans le Pacifique. Deux groupes de discussion et une table ronde ont été organisés, à savoir : 1) un groupe de discussion sur les nouvelles frontières de l'économie numérique en vue d'examiner les faits nouveaux et les problèmes rencontrés par les divers acteurs de l'économie numérique ; 2) un groupe de discussion sur l'évolution du paysage juridique, consacrée aux obstacles juridiques auxquels se heurtent les entreprises à l'échelle nationale et régionale pour s'adapter aux nouvelles technologies et les cadres juridiques souhaitables ; et 3) une table ronde sur l'effet perturbateur des nouvelles technologies sur les opérations commerciales, les considérations de politique publique et les aspects juridiques, y compris les recommandations concernant les instruments existants de la CNUDCI et l'élaboration possible de nouveaux instruments. Y ont participé une cinquantaine d'acteurs des secteurs commercial et juridique, d'organisations internationales et des représentants gouvernementaux de toute la région Asie-Pacifique.

Session spéciale sur les modes alternatifs de règlement des litiges

d) La session spéciale sur les modes alternatifs de règlement des litiges consacrée au droit et aux pratiques en matière d'arbitrage et de médiation en Asie et dans le Pacifique (Séoul, 19 septembre 2019), organisée par le Centre régional et appuyée par le Ministère de la justice de la République de Corée et le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB

¹ De plus amples informations (en anglais seulement) sont disponibles sur le site www.singaporeconvention.org/media/media-release/states-signed-international-treaty (page consultée la dernière fois le 6 mai 2020).

International), a permis aux fonctionnaires de mieux connaître les textes de la CNUDCI sur l'arbitrage et la médiation commerciale internationale, en particulier la Convention de Singapour sur la médiation et la Loi type de la CNUDCI sur la médiation commerciale internationale et les accords de règlement internationaux issus de la médiation de 2018 (modifiant la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale de 2002). Y ont participé des représentants de 11 pays (Bahreïn, Chine, Fidji, Indonésie, Myanmar, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Viet Nam), ainsi que de deux organisations intergouvernementales (Institut du Mékong et Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral), qui représentaient ensemble 15 États en développement et sans littoral de la région Asie-Pacifique.

Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges

e) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la huitième édition s'est tenue à Séoul le 20 septembre 2019, est une conférence régionale annuelle, organisée conjointement avec le Ministère de la justice de la République de Corée, KCAB International, le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux et la Chambre de commerce internationale. Elle a été l'occasion de sensibiliser les fonctionnaires, les experts et les universitaires de la région aux textes de la CNUDCI sur le règlement des litiges, tels que la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) (la « Convention de New York ») et la Convention de Singapour sur la médiation. En outre, organisée sur le thème « Garantir la légitimité, assurer l'efficacité : tendances procédurales et réformes potentielles dans le domaine du règlement des litiges », elle a examiné les travaux actuellement menés par la CNUDCI dans le domaine de l'arbitrage des investissements et des réformes possibles, le but étant d'accroître l'efficacité et la légitimité dans le domaine de l'arbitrage commercial international. Environ 250 experts du monde entier y ont participé.

Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI

f) Le Sommet judiciaire Asie-Pacifique de la CNUDCI, dont la troisième édition s'est tenue à Hong Kong (Chine) les 4 et 5 novembre 2019 et qui a porté sur le rôle du système judiciaire dans la conclusion d'accords et le règlement des litiges dans l'économie numérique, est convoqué tous les deux ans et accueilli conjointement par le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine) et l'Asian Academy of International Law. Manifestation phare, il s'inscrit dans le cadre des efforts actuellement déployés par le Centre régional pour nouer des partenariats avec la magistrature et les institutions de formation aux fonctions judiciaires dans la région Asie-Pacifique afin de mieux faire connaître les textes juridiques de la CNUDCI et de faciliter leur interprétation et application uniformes à l'échelle internationale. Ce sommet, qui comprend une conférence judiciaire et une table ronde judiciaire, a réuni plus de 160 participants d'environ 30 pays de la région Asie-Pacifique et d'ailleurs, dont l'Arabie saoudite, le Bangladesh, la Chine, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, la République de Corée et la Thaïlande. Les textes de la CNUDCI examinés lors de la Conférence judiciaire portaient notamment sur les biens meubles, les sûretés mobilières et le commerce électronique, tandis que la table ronde judiciaire a abordé l'interprétation et l'application de la Convention de New York et de la Convention de Singapour sur la médiation.

Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI

g) La Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI, dont la sixième édition s'est déroulée au dernier trimestre de 2019, a pour objectif de faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir l'étude et l'examen par les théoriciens du droit et les étudiants en droit. Chaque année, les universités de la région sont invitées à participer aux commémorations en proposant un programme spécial qui peut comprendre aussi bien des exposés que des séminaires sur des thèmes particuliers, ou des conférences publiques. En 2019, 17 universités et institutions ont organisé au total 13 manifestations collectives dans sept pays de la région Asie-Pacifique (Chine, Inde, Japon, Fédération de Russie, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam). Un vaste éventail de sujets de la CNUDCI ont été examinés, notamment la médiation commerciale internationale, l'arbitrage, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), l'insolvabilité, la vente judiciaire de navires, les sûretés, le commerce électronique et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Par exemple, le Centre régional a entrepris les activités suivantes :

- i) Présentation des travaux de la CNUDCI dans le domaine de l'économie numérique aux étudiants et enseignants de la faculté d'économie de l'Université technologique de Zhejiang et de l'Université normale de Hangzhou (Hangzhou (Chine), 30 octobre 2019) ;
- ii) Présentation des travaux de la CNUDCI et des groupes de travail actuels aux étudiants de la faculté de droit de Yonsei (Séoul, 6 novembre 2019), de la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (Séoul, 12 novembre 2019) et du Département de sécurité industrielle de l'Université Chung-Ang (Séoul, 10 décembre 2019) ;
- iii) Organisation d'une conférence universitaire internationale sur l'insolvabilité internationale en conjonction avec le Centre de droit commercial international de l'Université nationale de droit de Delhi (New Delhi, 10 et 11 novembre 2019) ;
- iv) Présentation par vidéo des travaux de la CNUDCI sur l'arbitrage et la médiation commerciale internationale à l'Université d'économie et de droit et au Centre vietnamien de médiation commerciale internationale (Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), 19 novembre 2019) ;
- v) Présentation par vidéo de la Convention de Singapour sur la médiation aux étudiants en droit et aux juristes lors d'une manifestation coorganisée par l'Université de Hong Kong, le Centre de médiation de Hong Kong et l'Institut international de règlement des différends et de gestion des risques (Hong Kong (Chine), 2 décembre 2019), et organisation d'une manifestation sur le même thème en conjonction avec le Centre pour les échanges juridiques en Asie de la faculté de droit de l'Université de Nagoya (Nagoya (Japon), 18 décembre 2019) ;
- vi) Présentations des travaux de la CNUDCI dans le domaine du règlement des différends, de la réduction des obstacles juridiques pour les MPME et de la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance lors de la Journée Asie-Pacifique de l'Université de Macao (Macao (Chine), 11 décembre 2019) ;

- vii) Présentation d'exposés par vidéo sur les travaux de la CNUDCI dans le domaine du commerce électronique et sur la Convention de Singapour sur la médiation à l'occasion d'une manifestation organisée conjointement avec l'Université nationale de droit de Gujarat et l'Université maritime de Gujarat (Gujarat (Inde), 12 et 13 décembre 2019) ;
- viii) Présentation d'un exposé par vidéo sur les travaux de la CNUDCI et du Centre régional, le commerce électronique et la Convention de Singapour sur la médiation à la faculté de droit de l'Université fédérale d'Extrême-Orient (Vladivostok (Fédération de Russie), 18 décembre 2019) ;
- ix) Présentation à distance de la CVIM à l'occasion de la Journée Asie-Pacifique de la faculté de droit de l'Université Chulalongkorn (Bangkok, 19 décembre 2019).

3. Le Centre régional a en outre organisé et appuyé les manifestations et initiatives suivantes, en vue de mieux faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir la compréhension, l'adoption et l'utilisation efficaces et, partant, de promouvoir la sécurité juridique dans les opérations commerciales internationales :

a) S'agissant du mandat général de la CNUDCI ou de **questions transversales** :

- i) Présentation du travail législatif et des activités d'assistance technique de la CNUDCI aux fonctionnaires du Ministère de la justice de l'Ouzbékistan en collaboration avec le Ministère de la justice de la République de Corée (Yong-In (République de Corée), 29 août 2019) ;
- ii) Présentation et distribution de documents à des conseillers juridiques sur la Convention de Singapour sur la médiation, les instruments de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international et le commerce électronique, le Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises (2019) (voir A/CN.9/1032, par. 50) et le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (système CLOUT), à l'occasion de la Conférence annuelle de l'Association internationale du barreau de 2019 visant à mieux faire connaître les travaux de la CNUDCI en tant que cadre juridique international favorable au commerce international (Séoul, 24 et 25 septembre 2019) ;
- iii) Présentation des activités de la CNUDCI et du Centre régional en matière d'assistance technique au Bureau du conseiller juridique général de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, afin de faciliter la collaboration et de promouvoir le développement durable des grandes infrastructures régionales (Incheon (République de Corée), 1^{er} novembre 2019) ;
- iv) Présentation des instruments de la CNUDCI sur le commerce électronique et de ses travaux sur l'économie numérique, afin de sensibiliser les experts juridiques régionaux et d'encourager les discussions sur les pratiques pertinentes qui pourraient être utiles aux délibérations du Groupe de travail IV, à l'occasion de la Conférence annuelle Law Asia (Hong Kong (Chine), 7 novembre 2019) ;
- v) Présentation des instruments de la CNUDCI sur le règlement des différends, la passation des marchés publics et les sûretés mobilières à la Commission juridique du Népal pour examen et recommandation éventuelle en vue de leur adoption par le Gouvernement népalais, la participation étant

facilitée par l'Institut coréen de recherche juridique (Incheon (République de Corée), 27 novembre 2019) ;

vi) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation, de la Loi type sur les sûretés mobilières et des instruments de la CNUDCI sur la passation des marchés publics aux fonctionnaires de la Banque asiatique de développement, afin d'améliorer la collaboration actuelle en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux États en développement de la région Asie-Pacifique (Manille, 3 décembre 2019) ;

vii) Présentation des travaux de la CNUDCI et du Centre régional au Président de l'Association internationale des procureurs et poursuivants et examen d'une éventuelle collaboration en matière d'insolvabilité internationale et de localisation d'avoirs (Incheon (République de Corée), 30 janvier 2020) ;

b) Dans le domaine du **règlement des litiges**, le Centre régional a coorganisé les manifestations et activités suivantes, les a appuyées ou y a participé, en s'attachant notamment à mieux faire connaître la Convention de Singapour sur la médiation et en promouvant les instruments de la CNUDCI sur la médiation :

i) Présentation sur la Convention de Singapour sur la médiation lors de la Semaine consacrée aux modes alternatifs de règlement des litiges en Asie 2019, organisée par le Centre asiatique d'arbitrage international (Kuala Lumpur, 27-29 juin 2019) ;

ii) Rencontre avec des représentants du Comité de politique nationale, de l'Assemblée nationale coréenne pour discuter de la médiation en tant que mécanisme alternatif de règlement des litiges et de la Convention de Singapour sur la médiation en tant qu'instrument destiné à faciliter l'exécution des accords de règlement issus de la médiation (Séoul, 4 juillet 2019) ;

iii) Présentation sur la Convention de Singapour sur la médiation et appui institutionnel à la troisième Conférence sur la médiation en Asie-Pacifique, organisée par la Société coréenne d'études sur la médiation, le Ministère de la justice de la République de Corée et l'Association coréenne du commerce international (Séoul, 2 août 2019) ;

iv) Appui institutionnel au Groupe de réflexion mondial sur la Convention de Singapour sur la médiation, organisé conjointement par JAMS, la Society of Mediation Professionals et le Comité de médiation de l'Association internationale du barreau (Singapour, 8 août 2019) ;

v) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation et de la Loi type sur la médiation commerciale internationale et les accords de règlement internationaux issus de la médiation de 2018 (modifiant la Loi type sur la conciliation commerciale internationale de 2002), à la Conférence annuelle de l'Association internationale du barreau de 2019 (Séoul, 24 et 25 septembre 2019) ;

vi) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation au cinquième Forum du droit du Pacifique organisé par la faculté de droit de l'Université fédérale d'Extrême-Orient (Vladivostok (Fédération de Russie), 3 et 4 octobre 2019) ;

vii) Prononciation d'une déclaration liminaire à l'occasion du quatrième Forum de renseignement juridique du Qianhai sur le thème de l'expérience internationale et de la pratique chinoise en matière de médiation commerciale internationale (Shenzhen (Chine), 2 novembre 2019) ;

- viii) Prononciation d'observations finales lors du programme de formation sur le droit des investissements et la médiation entre investisseurs et États organisé par le Ministère de la justice de Hong Kong (Chine), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et l'Académie asiatique de droit international (Hong Kong (Chine), 3 novembre 2019) ;
- ix) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation et appui institutionnel au Sommet international sur l'arbitrage de Shanghai, organisé conjointement par le Centre international d'arbitrage de Shanghai, le Bureau municipal de justice de Shanghai et le Conseil pour la promotion du commerce international de Shanghai (Shanghai (Chine), 8 novembre 2019) ;
- x) Appui institutionnel à la Conférence inaugurale du Young Arbitration Group, organisée par le Young Arbitration Group du Centre d'arbitrage international dans les domaines de l'investissement et du commerce (Islamabad, 15 et 16 novembre 2019) ;
- xi) Présentation par vidéo sur la médiation commerciale internationale lors d'un atelier conjoint, organisé par le Centre de médiation vietnamien et l'Institut international de règlement des différends et de gestion des risques (Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), 21 novembre 2019) ;
- xii) Présentation par vidéo sur la Convention de Singapour sur la médiation lors d'un séminaire sur la médiation en matière d'investissement organisé par le Conseil chinois de l'électricité (Beijing, 27 novembre 2019) ;
- xiii) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation et de la Loi type sur la médiation commerciale internationale et les accords de règlement internationaux issus de la médiation de 2018 (modifiant la Loi type sur la conciliation commerciale internationale de 2002), à la vingt et unième Conférence annuelle des procureurs généraux (Natadola (Fidji), 6 et 7 décembre 2019) ;
- xiv) Appui institutionnel à la Conférence APRAG 2020 organisée par le Groupe d'arbitrage régional Asie-Pacifique et le Centre d'arbitrage thaïlandais sur les innovations dans le secteur de l'arbitrage et les difficultés rencontrées (Bangkok, 15-17 janvier 2020) ;
- c) Dans le domaine du **commerce électronique**, afin de promouvoir l'adoption des textes pertinents de la CNUDCI, le Centre régional a entrepris les activités suivantes :
- i) Présentation à distance d'un exposé sur la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (2017) et la numérisation du commerce international, notamment par les MPME, lors du séminaire du Conseil consultatif des entreprises de l'ASEAN et du Forum financier Asie-Pacifique (Bangkok, 17 juin 2019) ;
- ii) Présentation des textes de la CNUDCI en tant qu'instruments fondamentaux pour soutenir l'économie numérique et appui institutionnel au quatrième Forum In-China organisé par la ville d'Incheon (Incheon (République de Corée), 16 octobre 2019) ;
- iii) Présentation d'un discours liminaire au troisième Sommet sur le commerce électronique international et le règlement des litiges commerciaux internationaux de l'initiative « La Ceinture et la Route » et présentation des Notes techniques sur le règlement des litiges en ligne dans le contexte du commerce électronique international (Hangzhou (Chine), 29 et 30 octobre 2019) ;

- iv) Présentation des travaux de la CNUDCI sur l'économie numérique et des discussions du Groupe de travail IV aux étudiants de l'Université de technologie du Zhejiang (Hangzhou (Chine), 30 octobre 2019) ;
- v) Présentation des instruments de la CNUDCI sur le commerce électronique lors de la trente-deuxième Conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique de 2019 (Hong Kong (Chine), 7 novembre 2019) ;
- d) Dans le domaine des **sûretés réelles mobilières**, afin de promouvoir l'adoption des textes pertinents de la CNUDCI, le Centre régional a entrepris les activités suivantes :
 - i) Promotion de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières à la Conférence internationale de 2019 intitulée « Ease of Doing Business », organisée par le Ministère coréen de la justice (Séoul, 29 novembre 2019) ;
 - ii) Présentation par vidéo des travaux de la CNUDCI sur les sûretés réelles lors de l'atelier organisé dans le cadre de la première réunion des hauts fonctionnaires du projet « Ease of Doing Business » de l'APEC et des réunions connexes (Putrajaya (Malaisie), 15 février 2020) ;
- e) Dans le domaine de la **vente de marchandises**, le Centre régional a continué, grâce aux activités et manifestations suivantes, à promouvoir l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme de la CVIM :
 - i) Présentation d'un exposé lors de l'atelier coorganisé avec le Ministère de la justice des Philippines sur la ratification possible par les Philippines de la CVIM et d'autres instruments de la CNUDCI et appui à la participation d'un expert juridique (Manille, 2 et 3 décembre 2019) ;
 - ii) Présentation à distance lors de la première Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI en Thaïlande, intitulée « Vers la modernisation et l'harmonisation du droit international des ventes : défis et perspectives ». En outre, le Président de la cinquante-deuxième session de la CNUDCI a prononcé un discours liminaire (Bangkok, 19 décembre 2019).

D'autres activités financées en tout ou en partie par le Centre régional et menées dans la région Asie-Pacifique sont présentées dans le document A/CN.9/1032.

4. Afin de favoriser l'inclusion dans le cadre de ses activités, le Centre régional a aidé des responsables gouvernementaux de pays en développement, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement à participer à des manifestations organisées par la CNUDCI, notamment des responsables gouvernementaux de Bahreïn, des Fidji, d'Indonésie, du Myanmar, des Philippines, de Sri Lanka, de Thaïlande, de Vanuatu et du Viet Nam, ainsi que des représentants de groupes de réflexion intergouvernementaux régionaux et d'organismes de développement basés en Mongolie et en Thaïlande, à participer au Forum juridique et commercial d'Incheon, à la session spéciale sur les modes alternatifs de règlement des litiges et à la Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, tenus en septembre 2019.

Assistance technique et renforcement des capacités

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9, 10 et 16

5. Conformément à son mandat spécifique, le Centre régional a également fourni, sur demande et dans certains cas en coordination avec diverses institutions, comme indiqué plus loin au paragraphe 6, les services de renforcement des capacités et d'assistance technique ci-après aux États de la

région Asie-Pacifique, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement :

a) Dans le domaine du **règlement des différends** :

- i) Appui à la participation de responsables gouvernementaux, de juristes et de juges de pays en développement, de pays sans littoral et de petits États insulaires, à diverses conférences régionales sur le renforcement des capacités, à des sommets judiciaires et à des tables rondes informelles ;
- ii) Présentation d'un exposé lors de la vingt et unième Conférence annuelle des procureurs généraux en vue de promouvoir la signature et la ratification de la Convention de Singapour sur la médiation (Fidji, 6 et 7 décembre 2019) ;
- iii) Assistance technique au Gouvernement ouzbek pour la révision de son projet de loi sur l'arbitrage, basé sur la Loi type sur l'arbitrage commercial international (1985), avec les amendements adoptés en 2006 ;
- iv) Publication du deuxième volume des textes bilingues de la CNUDCI (anglais-coréen) en collaboration avec le Ministère de la justice de la République de Corée (mars 2020) ;

b) Dans le domaine des **sûretés réelles mobilières** :

- i) Présentation par vidéo de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016) lors d'une conférence sur le financement des biens meubles organisée par la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale (Myanmar, 9 décembre 2019) ;

c) Dans le domaine de la **passation des marchés publics** :

- i) Présentation de la Loi type sur la passation des marchés publics (2011) et du Guide législatif sur les partenariats public-privé (2020) en tant qu'outils de réforme des marchés publics, à l'intention des représentants de l'Institut indonésien des marchés publics (Incheon (République de Corée), 20 novembre 2019) ;

d) Dans des **domaines transversaux** :

- i) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation, du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics à l'intention des représentants de la Commission juridique du Népal et de l'Institut coréen de recherche législative lors de leur visite au Centre régional (Incheon (République de Corée), 27 novembre 2019) ;
- ii) Présentation de trois traités de la CNUDCI lors de l'atelier coorganisé avec le Ministère de la justice des Philippines sur la ratification possible par les Philippines de la CVIM, de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) (la « Convention sur les communications électroniques »), et de la Convention de Singapour sur la médiation (Manille, 2 et 3 décembre 2019).

D'autres activités financées en tout ou en partie par le Centre régional et menées dans la région Asie-Pacifique sont présentées dans le document A/CN.9/1032.

Coordination et communication

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 16 et 17

6. Pour renforcer sa coordination et sa coopération avec des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents des Nations Unies, le Centre régional a poursuivi ses efforts systématiques avec les institutions œuvrant à la réforme du droit commercial, comme la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Banque asiatique de développement (BAsD), afin de fournir une assistance technique et d'aider au renforcement des capacités. Par exemple, le Centre régional a entrepris les activités suivantes :

a) En collaboration avec le secrétariat de la CNUDCI basé à Vienne, poursuite de la fourniture d'un appui technique à la CESAP aux fins de la promotion et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la Convention sur les communications électroniques, et participation à la septième réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, coordonnée avec la CESAP (Bangkok, 14-16 janvier 2020) ;

b) Collaboration avec le Bureau de représentation de la CCI à Shanghai et avec le Bureau chargé de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des litiges de la CCI en Asie du Nord en vue d'organiser des manifestations à l'occasion de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI avec des universités chinoises et vietnamiennes ;

c) Rencontre avec le conseiller juridique général de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures au Centre régional pour discuter de la coopération dans les domaines du financement durable des infrastructures et du règlement des différends (Incheon (République de Corée), 1^{er} novembre 2019) ;

d) Présentation de la Convention de Singapour sur la médiation, de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016) et des instruments de la CNUDCI sur la passation des marchés publics aux fonctionnaires de la BAsD, afin d'améliorer la collaboration actuelle en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique aux États en développement de la région Asie-Pacifique (Manille, 3 décembre 2019).

7. Le Centre régional a également servi de canal de communication avec les États de la région en ce qui concerne les activités de coopération et d'assistance techniques de la Commission, désignant des points de contact au sein des gouvernements de la région et participant régulièrement à des consultations avec des responsables gouvernementaux.

Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 9, 10 et 16

8. Outre ses activités d'assistance technique et pour assurer la communication entre les États de la région, au cours de la période considérée, le Centre régional, en consultation et avec l'appui du personnel du secrétariat de la CNUDCI, a suivi les

progrès accomplis en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des textes suivants de la CNUDCI et a aidé les États en la matière² :

a) Dans le domaine de l'**arbitrage international** :

i) Convention de New York : la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adhéré à la Convention de New York le 17 juillet 2019, les Maldives le 17 septembre 2019, et les Palaos le 31 mars 2020 ;

ii) Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international de 1985 avec les amendements adoptés en 2006 : Macao (Chine) (2019), ainsi que le Centre financier international de Doubaï (2013), et le Marché mondial d'Abou Dhabi (2015) (Émirats arabes unis, en 2018) ;

b) Dans le domaine de la **médiation commerciale internationale** :

Convention de Singapour sur la médiation : les États suivants ont signé la Convention le 7 août 2019 : Arabie saoudite, Afghanistan, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Palaos, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka et Timor-Leste ;

Singapour et les Fidji ont ratifié la Convention le 25 février 2020 et le Qatar le 12 mars 2020 ;

c) Dans le domaine de la **vente internationale de marchandises et des opérations connexes** :

CVIM : la République démocratique populaire lao a adhéré à la CVIM le 24 septembre 2019 ;

d) Dans le domaine du **commerce électronique** :

Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) : la loi cambodgienne sur le commerce électronique, promulguée en novembre 2019, est basée sur les dispositions de fond de la Convention ;

Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996) : en Thaïlande, la loi sur les opérations électroniques, B.E. 2544 (2001), basée sur la Loi type, a été amendée par deux lois. Ces deux amendements sont 1) la loi sur les opérations électroniques (n° 3), B.E. 2562 (2019) et 2) la loi sur les opérations électroniques (n° 4), B.E. 2562 (2019). Au Cambodge, la loi sur le commerce électronique (2019) est basée à la fois sur la Loi type et sur la Convention sur les communications électroniques mentionnées ci-dessus ;

e) Dans le domaine de l'**insolvabilité** :

Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997) : Centre financier international de Doubaï (Émirats arabes unis) (2019) et Myanmar (2020) ;

f) Dans le domaine des **sûretés réelles mobilières** :

Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (2016)³. Des lois fondées sur la Loi type ou suivant la même approche que celle-ci ont été adoptées en

² Voir, en outre, État des conventions et des lois types, Note du Secrétariat, A/CN.9/1020 (1^{er} avril 2020). Cette note traite des activités du Centre régional, y compris des résultats obtenus, le cas échéant. Elle indique l'état des conventions et lois types issues des travaux de la Commission.

³ Résolution 71/136 de l'Assemblée générale.

Australie (2009), aux Fidji (2017), en Nouvelle-Zélande (1999), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (2011) et aux Philippines (2018). Le Secrétariat étudie actuellement les lois d'autres juridictions.

Activités de proximité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 4, 16 et 17

9. Au cours de la période considérée, le Centre régional a servi de canal de communication entre les États et le secrétariat de la CNUDCI et a continué d'élargir la portée de son mandat, dans le cadre de son programme national et régional d'enseignement, afin d'entretenir un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, les banques de développement, les milieux universitaires, les médias et le public sur divers aspects de ses travaux, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de mieux faire connaître les activités de la CNUDCI :

a) Le Centre a participé à des réceptions officielles et à des réunions avec divers responsables gouvernementaux et acteurs, notamment le Gouvernement de la République de Corée, les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les associations juridiques internationales, les centres de règlement des différends et les établissements d'enseignement supérieur ;

b) Le Centre a ouvert ses portes à divers visiteurs, dont des juristes indonésiens spécialisés dans les marchés publics ainsi que des représentants de la Commission juridique du Népal et de l'Institut coréen de recherche législative ;

c) La participation des milieux universitaires a été encouragée par l'organisation de conférences publiques, en personne ou par vidéo, dans les universités de la région Asie-Pacifique, notamment les suivantes : Université normale de Hangzhou, Université de Hong Kong, Université de Macao et Université technologique de Zhejiang (Chine), Université nationale de droit de Delhi, Université nationale de droit de Gujarat et Université maritime de Gujarat (Inde), Université de Nagoya (Japon), Université nationale de Séoul, Université Chung-Ang et Université Yonsei (République de Corée), Université fédérale d'Extrême-Orient (Fédération de Russie), Université Chulalongkorn (Thaïlande) et Université d'économie et de droit (Viet Nam) ;

d) Le Centre régional collabore également avec des États et des organisations internationales pour faire connaître les discussions du Groupe de travail III de la CNUDCI sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et les aider à y participer, notamment :

i) À l'occasion d'un atelier intitulé « Négociation et réforme des traités d'investissement : renforcer la capacité des pays les moins avancés et des pays à faible revenu dans la région Asie-Pacifique », organisé en collaboration avec la Commission de l'investissement du Myanmar, la Direction de l'investissement et de l'administration des entreprises et l'Université nationale australienne avec le soutien du Gouvernement australien (Yangon (Myanmar), 9 août 2019) ;

ii) Présentation par vidéo des réformes du RDIE et des progrès réalisés par le Groupe de travail III lors de l'atelier régional de formation 2019 coorganisé par le CIRDI et l'Institut international pour le commerce et le développement (Bangkok, 26-28 septembre 2019) ;

iii) Coorganisation d'une table ronde informelle avec le Ministère de la justice de la République de Corée, au cours de laquelle 16 fonctionnaires de sept pays d'Asie-Pacifique (Australie, Chine, Fédération de Russie, Japon, République de Corée, Singapour et Thaïlande) ont échangé leurs points de vue sur les options de réforme du RDIE (Séoul, 12 et 13 décembre 2019).

Ressources et financement

10. Les activités du Centre régional ne sont pas financées par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et sont donc tributaires de l'existence de ressources extrabudgétaires. Pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, le Centre régional s'appuie sur la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

11. La ville d'Incheon, conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord qu'elle a signé le 18 novembre 2011 avec l'ONU et le Ministère coréen de la justice au sujet du fonctionnement du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et de la contribution financière à y apporter, a décidé de renouveler, en 2016, pour une période de cinq ans (2017-2021) cette contribution, dont elle a porté le montant annuel à 450 000 dollars des États-Unis.

12. Pour ce qui est des effectifs, le Centre régional compte un administrateur, un assistant de programme, un assistant d'équipe et deux juristes. Son budget de projet de base permet également le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Au cours de la période considérée, il a accueilli 13 stagiaires (9 femmes et 4 hommes) de neuf pays (Australie, Canada, Chine, Géorgie, République de Corée, Nouvelle-Zélande, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Viet Nam). Le personnel et les stagiaires ont participé au salon des carrières des organisations internationales et MICE, organisé conjointement par la ville d'Incheon et le Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'à l'organisation des manifestations universitaires de la Journée Asie-Pacifique, où le programme de stages a été présenté. Le Centre régional a reçu des candidatures de tous les groupes régionaux d'États Membres de l'ONU au cours de la période considérée. Outre la diversité géographique, au vu de la portée de ses travaux, il est particulièrement souhaitable que le Centre régional soit en mesure d'attirer un large éventail de candidatures de personnes qui maîtrisent les langues régionales, notamment en provenance de pays qui n'ont pas encore été ou ne sont que rarement représentés dans le programme de stages. Par conséquent, les États et les organisations dotées du statut d'observateur pourraient porter la possibilité de postuler à un stage au Centre régional à l'attention des personnes intéressées qui répondent à ces critères spécifiques ; ils pourraient également, dans la mesure où les stages ne sont pas rémunérés, envisager d'accorder des bourses pour aider les candidats les plus qualifiés à participer à un stage au Centre régional.

13. Outre la contribution financière mentionnée ci-dessus, le Centre régional bénéficie des services de juristes détachés à titre gracieux par le Ministère de la justice de la République de Corée et le Gouvernement de Hong Kong (Chine). Au cours de la période considérée, il a accueilli deux nouveaux experts juridiques, respectivement en août 2019 et en mars 2020. Les nouvelles demandes d'assistance technique devraient continuer d'accroître l'intérêt suscité par les textes de la CNUDCI dans la région. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles sous la forme de contributions supplémentaires versées au Centre régional ou à ses projets par des États membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États membres.

14. La viabilité du Centre régional qui, comme indiqué ci-dessus, est financé jusqu'en 2021 par un seul contributeur principal, est menacée à moins que des contributions volontaires supplémentaires ne soient versées. La Commission voudra peut-être demander à nouveau à tous les États, aux organismes et organes des Nations Unies concernés, aux organisations internationales et aux autres entités intéressées de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, si possible sous une forme pluriannuelle, afin d'appuyer et renforcer les activités du Centre régional, aux fins du financement de projets spéciaux ainsi que pour aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. La Commission pourrait également demander aux États Membres d'aider le Secrétariat à recenser des sources de financement au sein de leur gouvernement.
